

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



TROISIÈME COMMISSION
20e séance
tenue le
mardi 25 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

puis : M. JATIVA (Equateur)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.3/43/SR.20
18 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/43/601)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite) (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

1. M. STUART (Australie) dit que le règlement des problèmes sociaux étant lié à des valeurs et à des institutions qui diffèrent énormément d'un pays à l'autre, dépend en grande partie des mesures prises par les gouvernements de chaque pays. La tâche principale de l'ONU dans le domaine social est de servir de catalyseur à une telle action, de promouvoir une prise de conscience plus grande des problèmes sociaux sur le plan international et de servir de centre d'échange d'informations sur les mesures prises. La délégation australienne se félicite des efforts déployés par l'Office des Nations Unies à Vienne pour accomplir davantage avec des ressources moindres.

2. Les activités relatives à la jeunesse, au vieillissement et à l'invalidité doivent être centralisées au niveau national. L'Australie n'est pas favorable au lancement de projets ambitieux dans le domaine social nécessitant l'imputation de dépenses additionnelles au budget ordinaire de l'ONU. Les nouvelles activités doivent être financées grâce au redéploiement des ressources après réexamen des priorités et à la recherche de nouvelles sources de financement. Le réexamen des priorités implique que l'on passe en revue tous les domaines d'activité de l'ONU.

3. Le programme des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale a permis d'élaborer, en collaboration avec les gouvernements et d'autres organismes, des stratégies pratiques et efficaces, tout en reconnaissant que c'est aux gouvernements qu'il incombe, en dernier ressort, de lutter contre la criminalité. L'Institut australien de criminologie a conclu récemment un accord de coopération avec l'ONU dans le domaine de la prévention du crime. La délégation

(M. Stuart, Australie)

australienne a toujours appuyé fermement les résolutions demandant au Secrétaire général d'allouer un personnel suffisant au Service de la prévention du crime et de la justice pénale pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Il est également nécessaire de déterminer clairement les activités auxquelles le Service doit se consacrer en priorité. Celui-ci doit promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre les crimes graves, notamment grâce à des procédures d'assistance juridique mutuelle et d'extradition, et aider à lutter contre la criminalité organisée. Si un certain équilibre doit être maintenu entre le renforcement des mécanismes de lutte contre le crime et le renforcement des droits fondamentaux de l'individu, il est également nécessaire de garder présents à l'esprit les droits du public. La délégation australienne soutient donc les efforts visant à étudier, documents à l'appui, les coûts sociaux et économiques de la criminalité.

4. L'Australie appuie résolument les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, notamment la promotion de l'égalité des chances pour ces personnes et leur pleine intégration sociale dans la communauté au sens large. L'Australie a fait de grands progrès dans l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

5. Le Gouvernement australien a également déployé des efforts pour maintenir l'élan acquis lors de l'Année internationale de la jeunesse, et ce grâce à des mesures appropriées pour y donner suite à tous les niveaux. Il a également formulé et appliqué une stratégie nationale pour résoudre les problèmes des jeunes, laquelle est axée essentiellement sur l'amélioration de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, et sur l'exécution de programmes d'aide aux jeunes au chômage, sans abri ou drogués. Cette stratégie vise aussi à donner aux jeunes la possibilité de participer, à titre bénévole, à des activités communautaires. Des structures officielles ont été mises en place pour faciliter la tenue de consultations sur les problèmes des jeunes et le renforcement des courants de communication, en particulier entre le Gouvernement et les organisations de jeunes.

6. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies, l'Australie n'est pas disposée à appuyer un accroissement des ressources du budget ordinaire consacrées au financement des activités des Nations Unies dans le domaine du vieillissement. Elle se félicite toutefois des efforts déployés en vue de mobiliser à cet effet des ressources extra-budgétaires. A la suite d'une enquête réalisée auprès des personnes âgées en Australie, qui ont exprimé, dans leur grande majorité, le souhait de vivre aussi longtemps que possible de façon indépendante dans leur propre maison, le Gouvernement australien a engagé un processus de redistribution des ressources allouées aux soins aux personnes âgées, qui consiste à encourager les soins à domicile et les soins communautaires par rapport à ceux qui sont dispensés dans les maisons de retraite. Il a également élaboré des programmes spéciaux destinés à satisfaire les besoins des personnes âgées au sein des communautés ethniques et rurales et ceux des personnes âgées handicapées, et lancé une campagne d'information en vue de faire connaître aux personnes âgées toute la gamme d'options et de services dont elles peuvent disposer.

(M. Stuart, Australie)

7. Le Comité doit veiller à ce que le concept de "famille" soit entendu dans un sens suffisamment large pour englober différentes modalités de vie en "famille". Les groupes défavorisés doivent être intégrés à l'ensemble de la société. Non seulement un tel processus se justifie en termes économiques mais c'est également une simple question de dignité humaine.

8. M. RUDI (Albanie) dit que, dans de nombreux pays, les jeunes et les personnes âgées sont victimes de la crise économique et socio-politique. L'accroissement du nombre de personnes âgées reste encore, essentiellement, un phénomène des pays industrialisés mais il est probable qu'il touchera à l'avenir les pays en développement. Les questions concernant les jeunes et les personnes âgées sont exacerbées par la baisse globale des taux de croissance économique, en particulier dans les pays en développement. En raison des problèmes économiques et de l'introduction de nouvelles technologies, le chômage qui a continué d'augmenter, notamment parmi les jeunes et les personnes âgées, reste un important sujet de préoccupation et un obstacle à la transmission, d'une génération à l'autre, de l'expérience professionnelle. La marginalisation des jeunes les pousse à la délinquance juvénile, au crime et à la toxicomanie.

9. Les personnes âgées et les jeunes souffrent également des effets négatifs de la situation politique mondiale qu'aggravent la politique d'hégémonie des superpuissances et les conflits que celles-ci provoquent. Les jeunes sont victimes de l'oppression et de l'exploitation étrangères. C'est le cas, notamment, des jeunes Palestiniens persécutés par l'envahisseur israélien et des jeunes d'Afrique du Sud, de Namibie et d'ailleurs qui luttent pour la libération nationale et l'émancipation sociale.

10. A l'âge des grandes découvertes scientifiques et technologiques, il est inacceptable de n'offrir à la jeunesse que pauvreté, chômage et analphabétisme. La situation ne pourra être modifiée tant qu'on n'aura pas réglé les grandes questions de développement socio-économique et instauré des relations économiques internationales équitables, tant que des politiques impérialistes, racistes et d'agression continueront d'être appliquées et que d'immenses ressources matérielles et humaines seront affectées à des secteurs non productifs, en particulier celui de l'armement. Dans de nombreux cas, les dépenses sociales ont été amputées, l'accès à l'éducation a été réduit et les conditions de vie des personnes âgées, négligées par la société et la famille, obligées de vivre de charité, sont déplorables.

11. L'Albanie dont la population est la plus jeune d'Europe a appliqué une politique visant à assurer l'intégration totale des jeunes dans tous les domaines et à leur faire prendre conscience de leurs tâches et responsabilités dans l'édification du socialisme et la défense de la patrie. Le pays a réussi à éviter le chômage, la délinquance, la toxicomanie et la prostitution. Il a utilisé de façon rationnelle et planifiée ses ressources naturelles et humaines et instauré l'éducation démocratique, obligatoire et gratuite pour tous. Les meilleures valeurs traditionnelles sont inculquées aux jeunes, notamment le respect de leurs parents, de leurs familles et des personnes âgées, le respect des autres, en particulier de ceux qui luttent pour la liberté, l'indépendance et la justice sociale, et l'amour de la paix.

(M. Rudi, Albanie)

12. L'éducation morale des jeunes albanais, tant au sein de la famille que de la société, vise à éviter de créer des conflits de générations. Les personnes âgées bénéficient de l'appui moral et matériel et jouissent du respect des membres de la famille et de la société. La politique vis-à-vis des personnes âgées est fondée sur le principe de la non-séparation et de l'intégration totale des personnes âgées à la vie de la famille et de la société. Grâce à leur riche expérience de la vie et du travail, les personnes âgées contribuent à donner aux jeunes générations une éducation qui a fait ses preuves.

13. M. Jativa (Equateur) prend la présidence.

14. Mlle LISSIDINI (Uruguay) dit que les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social sont particulièrement importants dans les pays en développement où le progrès social est une question de survie nationale. Mais cela est vrai également dans les pays développés qui sont confrontés à de graves problèmes sociaux tels que la criminalité et la drogue. L'Uruguay se félicite de la collaboration opérationnelle qui s'est établie entre le Programme des Nations Unies sur le développement et l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'incorporation de certaines questions sociales dans les programmes opérationnels.

15. Le rapport du Secrétaire général sur les jeunes montre que les gouvernements attachent une plus grande importance à la participation des jeunes au développement; ceci tient en partie aux activités d'information et de promotion menées par les services et organismes compétents du système des Nations Unies. La délégation uruguayenne juge essentiel de renforcer les liens entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales. En septembre 1987, sur décision des pouvoirs exécutifs, l'Uruguay a créé une commission chargée de coordonner les activités des organisations de jeunes, d'encourager les initiatives tendant à résoudre les problèmes prioritaires de ces derniers et de canaliser l'aide internationale vers des projets intéressant les jeunes. La Commission a fait une première évaluation de la situation des jeunes Uruguayens, qui a montré que la principale difficulté à laquelle se heurtent ces derniers est d'obtenir un premier emploi.

16. Il ressort d'une étude établie en 1987 par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes que les jeunes chômeurs de Montevideo, qui sont souvent des étudiants à la recherche d'un travail, vivent au-dessus du seuil de la pauvreté et se montrent par conséquent plus exigeants dans le choix d'un emploi. Ce sont aussi des jeunes femmes de moins de 20 ans ayant une formation professionnelle très limitée ou des jeunes venant des zones rurales. La CEPALC estime qu'il faut adapter la structure de l'enseignement et les programmes d'étude à l'évolution de la société. Cette étude a révélé en outre que la mortalité chez les jeunes Uruguayens était principalement causée par des accidents ou des suicides et, s'agissant des jeunes femmes, par des accidents périnataux et que, dans certains cas, accidents et suicides étaient liés à l'abus de la drogue et de l'alcool.

(Mlle Lissidini, Uruguay)

17. Sur la base de l'analyse contenue dans le rapport, il a été décidé de créer des groupes de travail pour examiner tous les problèmes qui se présentent. Le Comité de coordination pour la jeunesse et l'Institut uruguayen de la femme a patronné, avec l'appui de l'Institut espagnol de la jeunesse, le premier atelier consacré aux politiques relatives aux jeunes femmes en Amérique latine, tenu à Montevideo, en mars 1988. Cet atelier a fait des recommandations sur les critères généraux devant régir la formulation de politiques, y compris les liens entre les secteurs public et privé dans l'utilisation des instruments auxquels se réfère la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, évalué l'expérience des organisations non gouvernementales et mis l'accent sur l'importance de la coordination entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales. En mai 1988, une réunion de travail a été organisée en Uruguay pour étudier les questions relatives à la jeunesse et l'emploi. Les conclusions préliminaires de la réunion ont contribué à sensibiliser davantage l'opinion à la nécessité de trouver des nouvelles solutions aux problèmes des jeunes. Un centre d'information pour la jeunesse est en voie de création sous les auspices du Ministère de l'éducation et de la culture; un projet concernant la jeunesse uruguayenne, financé par le Fonds des Nations Unies pour la population, est également en cours d'exécution.

18. L'Uruguay appuie résolument les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport ainsi que les travaux exécutés par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, particulièrement en ce qui concerne les jeunes.

19. M. AZAZY (Yémen), prenant la parole au nom du Yémen démocratique, fait observer que l'intérêt porté par la communauté internationale à la question du vieillissement traduit la préoccupation des jeunes générations à l'égard des personnes âgées. Les deux Yémen accordent une importance accrue à cette question dans le contexte des traditions et des valeurs spirituelles qui gouvernent, chez eux, les relations familiales. Au Yémen, les personnes âgées jouissent d'un statut spécial au sein de la famille; les autres membres de la famille les respectent et s'occupent d'elles. Cette situation n'est pas surprenante étant donné que la famille yéménite a toujours été reconnue pour sa cohésion.

20. Les deux gouvernements accordent un rang de priorité élevé aux soins de santé aux personnes âgées et versent une allocation mensuelle aux personnes économiquement faibles ou à celles qui appartiennent à des familles pauvres.

21. Malgré des ressources techniques et financières limitées, la société yéménite se préoccupe également des personnes handicapées et les deux gouvernements font des efforts exceptionnels pour subvenir aux besoins de celles-ci. Des plans sont à l'étude pour former le personnel spécialisé que requièrent les hôpitaux pour handicapés que l'on envisage de construire dans un proche avenir. Actuellement, les deux gouvernements sont obligés de faire soigner leurs handicapés à l'étranger, ce qui est très onéreux.

(M. Azazy, Yémen)

22. Les deux pays étant des pays en développement, il est urgent que tous les membres de la société, et notamment les jeunes, participent aux programmes de développement. Les deux gouvernements s'intéressent donc tout particulièrement à la jeunesse et dispensent un enseignement gratuit jusqu'aux études supérieures. Ils ont donné aux jeunes la faculté de former leurs propres organisations et ont créé des ministères spécialement chargés de fournir aux jeunes des services pédagogiques et sociaux. Des centres modernes de la jeunesse et des colonies de vacances d'été, créés récemment, offrent aux jeunes des services d'enseignement et de protection sociale ainsi que des activités sportives.

23. Dans le contexte des politiques et programmes concernant les jeunes, il convient de rappeler qu'une génération tout entière de jeunes Palestiniens est engagée dans l'insurrection contre l'occupation israélienne et soumise, par Israël, aux traitements les plus barbares. La communauté internationale doit prendre des mesures concertées pour mettre fin à ces pratiques et assurer la protection sociale des jeunes Palestiniens.

24. S'agissant de la famille dans le processus de développement, il convient de noter qu'en raison de son caractère rural, la famille yéménite a toujours joué un rôle actif dans l'exécution des programmes de développement. Les deux gouvernements sont en train d'élaborer des programmes qui permettront aux familles de participer plus activement au processus de développement économique et social et les mesures envisagées tendent à renforcer le rôle traditionnel de la famille. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies semblent s'intéresser particulièrement à la question. Aussi, les Etats Membres devraient-ils leur apporter leur appui afin qu'elles élargissent leurs activités et mettent leur expertise à la disposition des pays en développement.

25. Les deux délégations sont d'avis que la Commission devrait regrouper, étant donné qu'ils sont étroitement liés, les points concernant la prévention du crime et la justice pénale et la Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Grâce à ses traditions et à sa spiritualité, la société yéménite est protégée dans une certaine mesure contre les crimes odieux que connaissent d'autres pays. Le code pénal en vigueur dans les deux pays exerce un effet de dissuasion sur les criminels. Par ailleurs, on se préoccupe aussi de la rééducation et de la réadaptation des délinquants.

26. M. MINET (Observateur du Bureau international du Travail) se félicite de ce que soit reconnu le lien indissoluble qui existe entre les questions économiques et sociales apparues et de l'accent mis récemment sur l'urgente nécessité d'adopter une vue élargie du processus de développement. Le coût social de certaines politiques de rigueur a conduit le BIT à convoquer en novembre 1987 une réunion tripartite sur l'emploi et les adaptations structurelles, qui est parvenue à esquisser une stratégie répondant à la nécessité de sauvegarder le niveau de vie et d'assurer la protection sociale des catégories les plus déshéritées de la population et d'accroître leur capacité productive.

(M. Minet)

27. Fournir aux jeunes travailleurs des possibilités d'emploi et des moyens de formation appropriés constitue un défi majeur pour tous les pays, les pays en développement en particulier, où la nécessité de former un nombre toujours croissant de jeunes est entravée par les difficultés d'accès à l'enseignement et à la formation professionnelle et par la discordance entre les programmes de formation et les besoins réels du marché de l'emploi.

28. Un aperçu des tendances récentes de l'emploi chez les jeunes est donné dans un document mis à la disposition des délégations. En résumé, il convient d'observer que dans tous les pays, les jeunes travailleurs ont supporté une part disproportionnée de la très forte récession économique enregistrée depuis les années 70, entraînant deux ou trois fois plus de chômage chez les jeunes que chez les travailleurs adultes. Il existe toutefois des différences importantes entre les régions et au sein des régions elles-mêmes. Dans les pays d'Europe occidentale, les taux de chômage pour la jeunesse se sont situés entre 5 et plus de 40 % contre 60 % ou plus dans certains pays en développement. Dans certains cas, les taux de chômage élevés chez les jeunes peuvent être considérés comme un problème temporaire et pourra être résolu à court terme tandis que dans d'autres cas le chômage chez les jeunes tient à des facteurs structurels persistants. Dans un grand nombre de pays européens, une amélioration de la situation de l'emploi chez les jeunes se dessine tandis que dans la plupart des pays en développement la perspective est beaucoup plus défavorable, et il y a nettement moins de chances de pouvoir y mettre en oeuvre des programmes visant expressément la jeunesse. La situation des jeunes travailleurs constitue un axe de préoccupation constant pour l'OIT. Pour être efficaces, les mesures prises à des fins spéciales doivent être coordonnées avec la stratégie d'ensemble du développement, la politique de l'emploi et la planification de la main-d'oeuvre.

29. Dans tous les pays, en raison des tendances démographiques, les travailleurs âgés forment une catégorie en augmentation rapide. Dans les pays industrialisés, il s'agit de retenir les travailleurs âgés touchés par les ajustements structurels ou l'adoption de nouvelles technologies tandis que, dans les zones rurales des pays en développement, il a fallu prendre des mesures pour éviter que les personnes âgées ne s'appauvrissent par suite d'une perturbation des mécanismes traditionnels de soutien des revenus. S'agissant des pays industrialisés, l'OIT s'oriente vers le perfectionnement professionnel et le recyclage des travailleurs âgés et des retraités afin d'éviter leur marginalisation. La Conférence internationale du travail a adopté une recommandation visant à encourager les pays à corriger les aspects des conditions et du milieu du travail qui menacent d'accélérer le processus de vieillissement; à modifier les formes de l'organisation du travail et du temps de travail qui sont causes de stress; à adapter le contenu de l'emploi par l'intermédiaire de principes ergonomiques et à surveiller davantage la sécurité et la santé des travailleurs âgés. Le Plan à moyen terme de l'OIT a prévu de pousser l'étude des questions relatives aux travailleurs âgés et a fait des recommandations quant à la manière de traiter ces questions.

30. Expansion soutenue en vue d'aider davantage des personnes handicapées et diversification accrue pour atteindre davantage de catégories d'handicapés, telles sont les principales caractéristiques du programme de réadaptation professionnelle

(M. Minet)

du BIT. En 1987, quelque 60 pays en développement ont bénéficié d'une aide consultative technique dans ce domaine, mettant l'accent sur le développement de services de réadaptation axés sur la communauté et les activités génératrices de revenus. Un aperçu de l'approche de l'OIT face au sort des handicapés figure dans le communiqué mis à la disposition des délégations. Outre qu'elle se préoccupe des implications des technologies nouvelles sur la formation et l'emploi des handicapés, cette approche privilégie les méthodes de réadaptation professionnelle axées sur la mobilisation et l'utilisation maximale des ressources communautaires et une participation active de la collectivité. En conclusion, le représentant du BIT reconnaît avec le représentant de l'Unesco la nécessité d'une coopération interinstitutions sur les questions sociales.

31. M. LINDHOLM (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques au sujet du point 93 de l'ordre du jour, regrette que l'importance attachée par les Etats Membres à la criminalité et à la lutte contre la délinquance ne se reflète pas dans les ressources allouées à cet effet par l'Organisation des Nations Unies. Les pays nordiques sont conscients de la nécessité de fixer des priorités dans l'allocation des ressources, mais ils demandent en même temps un meilleur équilibre dans leur répartition. Avec un effectif de six personnes seulement, le Service de la prévention du crime et de la justice pénale pourrait être contraint de limiter ses activités à la préparation du Congrès quinquennal et de négliger les autres tâches importantes qui lui incombent. M. Lindholm se réfère à la résolution 1988/44 demandant que les ressources nécessaires soient affectées au programme de travail des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et, notamment, en redéployant comme il se doit fonds et fonctionnaires provenant des départements compétents du Siège. Les restrictions imposées aux activités du Service de la prévention pourraient également entraîner certaines difficultés quant au futur recrutement de spécialistes compétents, ce qui réduirait encore son efficacité dans l'aide qu'il apporte aux Etats Membres en matière de lutte contre la délinquance.

32. Outre le nombre croissant de crimes liés à la drogue, les pays nordiques signalent une augmentation sensible des atteintes à la propriété largement due à l'accroissement de la richesse dans les pays occidentaux. Il conviendrait, dans le cadre des débats de l'Organisation des Nations Unies, d'attacher une plus grande attention aux délits courants tels que le vol et la violence dans la rue, par opposition aux crimes plus spectaculaires, car ce sont ces délits qui touchent le plus les citoyens. Il faut rendre hommage au Service de la prévention du crime et de la justice pénale pour les travaux qu'il accomplit malgré ses ressources limitées et pour le succès de la dernière réunion du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance en 1988. Les pays nordiques pensent que la réunion régionale destinée à préparer le prochain Congrès quinquennal, qui se tiendra en Finlande en avril 1989, contribuera au succès du congrès. A cet égard, ils se félicitent des travaux accomplis par l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et rendent hommage à la coopération et à la contribution que celui-ci apporte aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

33. Mme MOLOJWANE (Botswana) dit que les jeunes de son pays connaissent à présent de nouveaux problèmes dus à l'affaiblissement, voire l'effondrement, d'institutions sociales traditionnelles telles que les écoles d'initiation et la famille élargie, ainsi qu'au manque de sécurité qui en résulte. Il faut d'urgence entreprendre de nouvelles recherches sur toutes les questions touchant la jeunesse, y compris l'alcoolisme, la drogue et la délinquance.

34. Le chômage des jeunes est reconnu comme étant un problème mondial. Au Botswana, des institutions telles que les brigades et les instituts de technologie offrent une formation professionnelle aux jeunes dans divers domaines, y compris l'artisanat et l'agriculture, et un enseignement de type non scolaire est dispensé dans des centres communautaires. L'objectif du Gouvernement est d'améliorer les compétences afin de déclencher un développement social et économique rapide privilégiant l'aménagement rural et la création d'emplois. Ce dernier aspect revêt une importance particulière dans les campagnes si l'on veut mettre fin à l'exode rural et permettre aux jeunes de rester pour s'occuper des membres plus âgés de la famille.

35. Les problèmes du vieillissement et des personnes âgées devraient faire l'objet d'un débat non seulement au sein des instances internationales, mais également aux échelons national et régional, et le Botswana prend note avec satisfaction de l'ouverture à Malte de l'Institut international du vieillissement.

36. Mme SEMAMBO-KALEMA (Ouganda), prenant la parole au sujet des points 90 et 93 de l'ordre du jour, dit que, alors que la lutte contre la criminalité devient plus urgente que jamais, l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, a obtenu des résultats importants et fourni une assistance précieuse aux pays et régions qui en avaient besoin, et ce malgré les difficultés financières du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

37. L'Ouganda est reconnaissant d'avoir été choisi comme pays hôte de l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et mettra tout en oeuvre pour faciliter son fonctionnement. L'Institut est un précieux allié non seulement pour la région mais pour le Gouvernement ougandais dans la lutte que celui-ci mène pour prévenir et combattre la criminalité. Bien que l'Institut ait connu des difficultés financières, il a déjà organisé plusieurs activités et séminaires grâce à l'assistance financière du PNUD. La délégation ougandaise invite instamment les Etats Membres de la région à signer l'accord portant création de l'Institut, de sorte que celui-ci puisse entrer en vigueur et être appliqué de manière efficace; elle espère que les contributions des Etats Membres ne tarderont pas à se manifester. Dans l'intervalle, le PNUD et les autres organismes de financement sont instamment priés de continuer à fournir l'appui financier nécessaire à l'Institut, et les instituts régionaux et interrégionaux des Nations Unies compétents en la matière sont invités à renforcer leur collaboration avec l'Institut régional africain en procédant avec lui à des échanges d'informations et de données d'expérience.

(Mme Semambo-Kalema, Ouganda)

38. S'agissant du point 90 de l'ordre du jour, la représentante de l'Ouganda dit que près de la moitié de la population totale de son pays est âgée de moins de 15 ans, et que 38 % environ des enfants d'âge scolaire ne sont pas inscrits dans des établissements d'enseignement. Afin de promouvoir la condition sociale des jeunes, le Gouvernement a créé un Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports. Il encourage par ailleurs les jeunes à jouer un rôle actif à tous les niveaux de la société. Par exemple, dans tous les conseils de la résistance, au niveau des villages, les jeunes doivent être représentés par un secrétaire à la jeunesse, ce qui leur permet de prendre également part à la prise des décisions politiques. Le Gouvernement s'efforce d'encourager les jeunes à acquérir une formation technique, l'accent étant mis en particulier sur l'agriculture, de manière à contribuer à l'autosuffisance économique.

39. Enfin, la représentante de l'Ouganda dit que sa délégation appuie la résolution adoptée par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à sa session d'août 1988, invitant les gouvernements à prendre des mesures plus strictes et plus efficaces contre le déversement de déchets nucléaires et industriels dans les pays en développement.

40. M. AL-SHAKAR (Bahreïn) dit que son gouvernement accorde une attention particulière au bien-être des personnes âgées, conformément aux valeurs sociales profondément enracinées de l'islam qui prêche le respect des parents et souligne l'importance de liens familiaux étroits. Le Bahreïn a mis en place des institutions visant à intégrer les personnes âgées au développement et à leur fournir des services sociaux. Il a élaboré des programmes et projets destinés aux personnes âgées conformément au Plan d'action international sur le vieillissement, et un Comité national du vieillissement et du bien-être des personnes âgées est en place depuis 1985.

41. Les autorités compétentes, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ont mené à bien plusieurs études locales sur la situation des personnes âgées afin de déterminer leurs besoins actuels et futurs. Les buts de l'aide et de la promotion sociales englobent les besoins fondamentaux de la personne à chaque étape de la vie, et les efforts de l'Organisation des Nations Unies devraient porter sur l'établissement d'études concernant les personnes âgées, leurs problèmes et leur intégration à la vie économique et sociale dans un monde en rapide évolution.

42. Le Gouvernement bahreïnite considère que les jeunes, dûment orientés vers des objectifs de développement, peuvent contribuer à susciter une évolution sociale positive. Les jeunes Bahreïnites bénéficient de toutes les facilités nécessaires pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités futures à l'égard de leur patrie. Des organisations de la jeunesse bahreïnite se sont également jointes à celles d'autres pays pour célébrer la Journée des Nations Unies dans le cadre d'un rassemblement où des présentations ont été faites pour illustrer les principes de la Charte.

43. L'Année internationale de la jeunesse a donné une impulsion nouvelle à l'action des Nations Unies en la matière. Les activités de l'Année ont suscité de nombreuses recommandations et l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses Etats

(M. Al-Shakar, Bahreïn)

Membres devraient accorder une attention particulière à celles-ci en vue de résoudre le problème de l'intégration des jeunes au processus de développement d'ensemble. La communauté internationale est collectivement responsable envers les générations futures, qui exigent de sa part un effort concerté.

44. Le Gouvernement bahreïnite a souscrit pour l'essentiel aux recommandations adoptées en 1987 lors de la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Bahreïn a mis l'accent sur la nécessité de donner une impulsion nouvelle à la Décennie et de promouvoir l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées aux niveaux national, régional et international.

45. La délégation bahreïnite tient à souligner l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention de la délinquance et de justice pénale. Les recommandations et programmes adoptés successivement par les conférences des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants sont une preuve convaincante de l'importance et de l'efficacité de ce rôle. Les lois en vigueur au Bahreïn sont conformes à la nouvelle conception de la criminalité et de sa répression et ont fait la preuve de leur efficacité.

46. Le Gouvernement bahreïnite a donné son accord de principe à la proclamation d'une année internationale de la famille, conformément à la résolution 42/134 de l'Assemblée générale. L'islam considère que la famille est le fondement de la société, et il convient donc de prendre des mesures pour protéger les familles du risque d'éclatement et les aider à maintenir leur cohésion.

47. M. MACKI (Oman) dit que les jeunes constituent un groupe social ayant son identité, ses besoins et ses problèmes propres. Depuis 1973, le Gouvernement omanais s'intéresse beaucoup à la promotion des jeunes et s'efforce de donner corps à leurs aspirations et à leurs espoirs. L'éducation est un facteur de première importance pour l'édification d'une nation moderne, et c'est pourquoi un vaste système d'enseignement est actuellement mis en place.

48. Il est désormais d'usage d'organiser des rassemblements annuels en différents points du pays, de sorte que les jeunes puissent se familiariser avec les diverses régions et leurs habitants. Les jeunes femmes organisent leurs propres rassemblements, au cours desquels elles s'efforcent de développer leurs capacités artistiques, culturelles et sociales.

49. Un rassemblement annuel de jeunes handicapés s'est tenu sous les auspices du comité national pour la promotion des handicapés, qui s'efforce de donner confiance aux handicapés et de les encourager à être productifs et autonomes.

50. La paix, le développement et la participation des jeunes sont indissociables. On connaît fort bien les effets négatifs de la guerre sur le développement, à savoir l'épuisement des ressources et le gaspillage de capacités qui pourraient servir à résoudre un grand nombre des problèmes qui se posent dans le monde. C'est pourquoi il est essentiel d'élever les générations futures dans un esprit d'humanité, de paix, d'amitié, de coopération et de compréhension mutuelle. Oman a

(M. Macki, Oman)

assisté et participé à de nombreuses conférences et réunions internationales portant sur des questions qui intéressent la jeunesse. En outre, le navire-école de la jeunesse Shabab Oman, cherchant à établir des relations avec des jeunes des pays étrangers, a fait escale au fil des années dans des ports du monde entier.

51. Oman considère que sa responsabilité principale est de préparer les jeunes à jouer un rôle créatif au service de la société. Il est difficile de s'acquitter d'une telle responsabilité sans une bonne éducation fondée sur la foi, les valeurs éthiques et l'amour de la patrie. Le Gouvernement joue un rôle important dans ce domaine, qui consiste à orienter et diriger l'éducation des jeunes de manière à les préserver des idées destructrices qui sont incompatibles avec les convictions et les valeurs du pays.

52. M. Abulhasan (Koweït) reprend la présidence.

53. M. BOLOT (France) tient à souligner que la Troisième Commission est la seule dont les communiqués de presse ne sont publiés qu'en anglais. Il conviendrait de donner des instructions au Département de l'information pour que ces communiqués de presse soient publiés dans les langues habituelles.

54. Le PRESIDENT dit qu'une enquête sera faite à ce sujet.

La séance est levée à 16 h 55.